

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 38	Absent(s) excusé(s) : 13	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 2
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 29 octobre 2024

Vote(s) pour : 40  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 4 novembre 2024,**

Sous la présidence de Madame Béatrice AGAMENNONE, Vice-Présidente de Metz Métropole, Adjoint au Maire de Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-11-04-BD-22.2 :

**Résiliation du Pacte d'associés concernant la SAEML Metz Techno'pôles.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Civil,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

CONSIDERANT que le Pacte d'associés a pour vocation d'organiser plus précisément les relations entre les associés d'une société et d'en préciser les statuts,

CONSIDERANT que le Pacte d'associés conclu entre Metz Métropole et les autres associés, en date du 30 septembre 2019, ne répond plus aux attentes des associés suite aux modifications statutaires approuvées par délibération du Bureau en date du 24 septembre 2024, relative au projet de réduction capitalistique de la SAEML Metz Techno'pôles par voie de rachat et d'annulation d'actions de Metz Métropole et remboursement en nature - modifications statutaires, SOUS RESERVE de la condition suspensive tenant à l'approbation, par l'Assemblée Générale de la SAEML Metz Techno'pôles, des opérations portant modification du capital telles que décrites dans la délibération du Bureau en date du 24 septembre 2024, relative au projet de réduction capitalistique de la SAEML Metz Techno'pôles par voie de rachat et d'annulation d'actions de Metz Métropole et remboursement en nature - modifications statutaires, et du projet de modification statutaire annexé à la présente délibération,

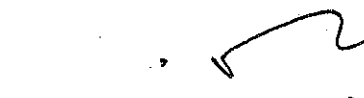
APPROUVE la résiliation du Pacte d'associés, en date du 30 septembre 2019, concernant la SAEML Metz Techno'pôles,

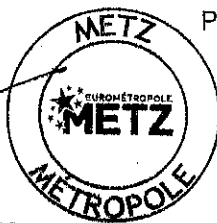
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes ou documents actant la résiliation du Pacte d'associés concernant la SAEML Metz Techno'pôles.

PH 100

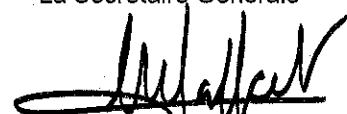
Metz, le 5 novembre 2024

Le Secrétaire de séance

  
Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT

**AVENANT**  
**AU PACTE D'ACTIONNAIRES**  
**EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2019**  
**DE LA**  
**SAEML METZ TECHNO'POLES**

---

**Les soussignées :**

**1. METZ METROPOLE**

Etablissement public de coopération intercommunale, dont le siège est sis 1 Place du Parlement – 57000 Metz

Identifiée sous le numéro SIREN 200.039.865

Représentée par...

En vertu d'une délibération en date du .....

**2. LA REGION GRAND EST**

Région Grand Est, Administration publique générale, dont le siège est sis 1 place Adrien Zeller – 67070 Strasbourg

Identifiée sous le numéro SIREN 200.052.264

Représentée par .....

En vertu d'une délibération en date du .....

**3. LA VILLE DE METZ**

Administration publique, dont le siège est sis 1 place d'Armes – 57036 Metz

Identifiée sous le numéro SIREN 215.704.636

Représentée à l'acte par Monsieur François GROSDIDIER, Maire

En vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du .....

**4. LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

Etablissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivant du Code monétaire et financier, dont le siège social est situé 56, rue de Lille, 75007 Paris,

Représentée par .....

En vertu d'une délibération en date du .....

**5. LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST EUROPE**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 681.876.700 euros dont le siège social est sis 1 avenue du Rhin – 67100 Strasbourg,

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 775.618.622,

Représentée par Monsieur Bruno DELETRE, Président du Directoire dûment habilité à l'effet des présentes,

**6. LA BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE**

Société anonyme coopérative à capital variable, dont le siège social est situé sis à 3 Rue François de Curel - 57000 Metz,

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Metz sous le numéro 356.801.571,

Représentée par Monsieur Dominique GARNIER, Président du Directoire dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignées ensemble les « **Parties** »,

**Intervient aux présentes pour prise d'acte :**

**7. La société METZ TECHNO'POLES**

Société anonyme d'économie mixte locale au capital de 3.043.700 euros dont le siège social est sis 4 Rue Marconi – 57000 Metz

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Metz sous le numéro 391.705.787

Représentée par Madame Marie DI FRANCO, Directrice Générale

Ci-après désignée la « **Société** »

**Après avoir rappelé que :**

- Les Parties ont signé, en date du 30 septembre 2019, un pacte d'actionnaires (ci-après désigné le « **Pacte** ») en leur qualité d'actionnaires la Société ayant pour objet de fixer les objectifs poursuivis, leurs engagements respectifs, les domaines d'intervention de la Société, et le suivi de l'activité et du patrimoine de la Société, d'organiser sa gouvernance et notamment les règles d'engagement et de désengagement des opérations d'investissements immobiliers, de gestion et de fonctionnement de la Société, de déterminer les modalités de financement et de rémunération des capitaux investis et d'arrêter les modalités de transmission et de liquidité des titres de la Société ;

- Le Pacte a été conclu pour une durée de dix (10) années ;

- La CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS souhaite se retirer du capital de la Société et envisage, à cet effet, de :

- o Souscrire à une réduction de capital social qui serait réalisée par voie d'annulation d'une quote-part des actions qu'elle détient dans le capital de la Société ;
- o Et, s'agissant du solde de ses actions, de les céder..

Ces opérations étant ci-après désignées les « **Opérations** ».

- Le Pacte ayant à l'origine été conclu à la demande de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, les Parties se sont donc rapprochées pour mettre fin audit Pacte, de manière anticipée, et avec effet à la date de sortie du capital de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

**Article unique :**

Les Parties décident de mettre fin amiablement au Pacte, de manière anticipée, sans indemnité de part ni d'autre, avec effet à la date à laquelle la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS perdra la qualité d'actionnaire de la Société. Si, toutefois la perte de cette qualité d'actionnaire n'intervient pas d'ici au 31 décembre 2024 au plus tard, le présent avenant deviendra caduc de plein droit.

Fait en sept (7) exemplaires originaux.

<p>Fait à .....</p> <p>Le .....</p> <p><b>METZ METROPOLE</b> Représentée par .....</p>	<p>Fait à .....</p> <p>Le .....</p> <p><b>LA REGION GRAND EST</b> Représentée par .....</p>
<p>Fait à .....</p> <p>Le .....</p> <p><b>LA VILLE DE METZ</b> Représentée à l'acte par Monsieur François GROSIDIER</p>	<p>Fait à .....</p> <p>Le .....</p> <p><b>LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS</b> Représentée par .....</p>
<p>Fait à .....</p> <p>Le .....</p> <p><b>LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST EUROPE</b> Représentée par Monsieur Bruno DELETRE, Président du Directoire dûment habilité à l'effet des présentes,</p>	<p>Fait à .....</p> <p>Le .....</p> <p><b>LA BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE</b> Représentée par Monsieur Dominique GARNIER, Président du Directoire dûment habilité à l'effet des présentes,</p>
<p>Fait à .....</p> <p>Le .....</p> <p><b>La société METZ TECHNO'POLES</b> Représentée par Madame Marie DI FRANCO, Directrice Générale</p>	

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20241104-2024-11-DB22-2-DE

**Numéro de l'acte :** 2024-11-DB22-2  
**Date de décision :** lundi 4 novembre 2024  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Résiliation du Pacte d'associés concernant la SAEML Metz Techno'pôles  
**Classification :** 7.9 - Prise de participation (SEM, etc...)  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 06/11/2024  
**Numéro AR :** 057-200039865-20241104-2024-11-DB22-2-DE  
**Document principal :** 99\_DE-22-2.pdf

#### Historique :

05/11/24 17:39	En cours de création	
05/11/24 17:41	En préparation	Catherine DELLES
06/11/24 09:03	Reçu	Catherine DELLES
06/11/24 09:04	En cours de transmission	
06/11/24 09:05	Transmis en Préfecture	
06/11/24 09:12	Accusé de réception reçu	